

BUREAU COMMUNAUTAIRE

MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

18 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Zones d'activités
 - A. Accord-cadre à bons de commande pour des travaux de voirie sur la zone d'activités de Rascle, commune de St Agrève : attribution
 2. Économie
 - A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides
 3. Eau / Assainissement
 - A. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Lanteyron (Arcens)
 - B. Pose et renouvellement de compteurs sur plusieurs communes du territoire : demande de subvention
 - C. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la traversée de St Martin de Valamas : demande de subvention
 - D. Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable des hameaux de Tallaron, Village et le Roure sur la commune de St Christol : information sur l'attribution
 - E. Travaux de mise en œuvre de système de désinfection et d'automatisation des ouvrages de remplissage du réservoir du village sur la commune de St Martin de Valamas : information sur l'attribution
 - F. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable dans la traversée du village - RD n° 120 sur la commune de St Martin de Valamas : information sur l'attribution
 4. Action sociale et enfance-jeunesse
 - A. Travaux d'aménagement du centre de loisirs de St Martin de Valamas : information sur l'attribution
 5. Culture
 - A. CCSTI : demandes de subvention 2020 au Département et à la Région
 6. Sport
 - A. Présentation du projet de padel et demandes de subventions
-

Date de la convocation : 10 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN.

Absent excusé représenté : M. Raymond FAYARD pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, M. Thierry GIROT pouvoir à Mme Catherine FAURE, M. Roger PERRIN pouvoir à Mme Monique PINET.

Absent excusé : M. Maurice WEISS, M. Frédéric PICARD.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Michel VILLEMAGNE

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Zones d'activités

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Accord-cadre à bons de commande pour des travaux de voirie sur la zone d'activités de Rascle, commune de St Agrève : attribution

Mme Faure rappelle au Bureau qu'il est prévu la réalisation de travaux de voirie sur la zone d'activités de Rascle, commune de St Agrève.

Elle précise que ce dossier a été confié à Éric Sanial en juin/juillet, tant pour la partie étude, que pour la mise en œuvre de la consultation. Il a donc fait réaliser un levé topographique, puis a rencontré les services techniques de St Agrève concernant les réseaux d'eaux pluviales.

Suite à cela, la consultation a été lancée en octobre et une seule offre a été réceptionnée. La commission d'ouverture des plis propose donc d'attribuer ce marché au groupement Eiffage Route Centre-Est / Christian Faurie.

Mme Faure signale que ce marché se présente sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'un an reconductible pour une durée maximale globale de 4 ans.

Elle ajoute qu'une première tranche de 70 000 € TTC est prévue au budget 2019 ; un premier ordre de service sera donc signé rapidement. Une seconde tranche de travaux sera ensuite inscrite au budget 2020.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Bureau communautaire de valider la proposition de la commission et d'autoriser le Président à signer le marché avec le titulaire qui a été retenu.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, valide les propositions de la commission ; autorise M. le Président à signer le marché de travaux de voirie sur la zone d'activités de Rascles, commune de St Agrève, avec le titulaire retenu.

2. Économie

M. le Président laisse la parole à René Julien.

A. Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services de l'économie de proximité : attribution d'aides

René Julien rappelle que le Conseil communautaire a adopté, par délibération du 25 septembre 2017, un règlement pour l'attribution d'aides à destination des entreprises de l'économie de proximité, suite à la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en place par Val'Éyrieux d'aides directes aux entreprises locales.

M. Julien propose au Bureau d'approuver les dossiers joints en Annexe 1 et d'autoriser le Président à notifier les entreprises concernées de l'aide qui leur est attribuée.

Il fait remarquer que le dossier de la boulangerie-pâtisserie Goncalves n'est pas éligible à l'aide régionale car le projet s'élève seulement à 6 000 € HT alors que la Région exige une dépense minimale de 10 000 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des aides telles qu'indiquées en Annexe 1 ; autorise M. le Président à notifier chaque entreprise de l'aide qui lui est attribuée et à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

3. Eau / Assainissement

En l'absence de Raymond Fayard, M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Acquisition de terrain dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Lanteyron (Arcens)

Mme Faure informe le Bureau qu'il convient d'acquérir des parcelles situées sur la Commune d'Arcens, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Lanteyron.

Il s'agit des parcelles E240, E241 et E242, d'une superficie d'environ 1 923 m² et correspondant au périmètre de protection immédiat (PPI) ; ainsi que de la parcelle E402, d'une superficie d'environ 20 m² et correspondant à l'ouvrage de réception.

Les propriétaires de ces parcelles sont MM. Alain et Marcel DEBARD.
La cession a été négociée au prix global de 1 000 €.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'acquérir à MM. Alain et Marcel DEBARD les parcelles E240, E241, E242 et E402, au prix global de 1 000 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à MM. Alain et Marcel DEBARD des parcelles E240, E241, E242 et E402, au prix global de 1 000 € ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

B. Pose et renouvellement de compteurs sur plusieurs communes du territoire : demande de subvention

Carine Faure indique que des travaux de renouvellement et mise en place de compteurs de production sont prévus sur plusieurs communes du territoire.

Une délibération a déjà été prise le 2 septembre 2019 pour un montant estimatif total de travaux de 19 000 € ht.

D'autres poses de compteurs s'avérant nécessaires, sur St Julien d'Intres et Issamoulenc notamment, il est proposé au Bureau de prendre une nouvelle délibération, qui annulera la précédente, pour un coût total d'opération estimé à 39 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021, ainsi qu'au Département de l'Ardèche.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 2 septembre 2019 ; sollicite les subventions les plus élevées possibles

auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

C. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la traversée de St Martin de Valamas : demande de subvention

Carine Faure rappelle au Bureau que sont prévus des travaux réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la traversée de St Martin de Valamas.

Un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès de l'Agence de l'eau, dans le cadre du contrat de partenariat 2019-2021, pour les travaux d'assainissement effectués au niveau de la Rue des Baux et de la Rue de La Poste.

Le coût de cette partie de l'opération est estimé à 42 900 € ht ; l'Agence de l'Eau retient une dépense subventionnable de 31 500 € ht.

M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à demander une subvention de 70 % à l'Agence de l'Eau, soit un montant maximal de 22 050 €.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

D. Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable des hameaux de Tallaron, Village et le Roure sur la commune de St Christol : information sur l'attribution

Mme Faure rappelle que, suite à la délibération du Bureau communautaire du 2 septembre 2019, une consultation a été lancée concernant le marché de travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable des hameaux de Tallaron, Village et le Roure sur la commune de St Christol.

Après analyse des offres, le marché a été attribué au groupement Christian Faurie / Bouchardon / SAUR pour un montant de 290 377,00 € HT.

E. Travaux de mise en œuvre de système de désinfection et d'automatisation des ouvrages de remplissage du réservoir du village sur la commune de St Martin de Valamas : information sur l'attribution

Carine Faure indique qu'une consultation a été lancée concernant le marché de travaux de mise en œuvre de système de désinfection et d'automatisation des ouvrages de remplissage du réservoir du village, sur la commune de St Martin de Valamas.

Trois offres ont été réceptionnées et le marché a été attribué à Pompage Rhône-Alpes pour un montant de 52 090 € HT, dont une tranche ferme de 23 980 € HT.

F. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable dans la traversée du village - RD n° 120 sur la commune de St Martin de Valamas : information sur l'attribution

Mme Faure signale que le marché de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable dans la traversée du village - RD n° 120, sur la commune de St Martin de Valamas, a été attribué au groupement Christian Faurie / Bouchardon pour un montant de 135 958,75 € HT.

Ce marché se compose de deux tranches, une tranche ferme et une tranche optionnelle, qui seront respectivement programmées sur 2019 et 2020.

4. Action sociale et enfance-jeunesse

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Travaux d'aménagement du centre de loisirs de St Martin de Valamas : information sur l'attribution

Carine Faure rappelle au Bureau la décision prise d'engager des travaux d'aménagement du centre de loisirs de St Martin de Valamas.

Une consultation a donc été lancée, à l'issue de laquelle les différents lots ont pu être attribués, par arrêté du Président. Seul le lot 3 a dû faire l'objet d'une seconde consultation.

À l'issue de ces procédures, le marché de travaux a été attribué aux entreprises ci-dessous et s'élève au total à 62 109,89 € HT :

- Lot 1 - Maçonnerie/Gros œuvre
Attribué à l'entreprise SMB pour un montant de 4 289,06 € ht
- Lot 2 - Menuiseries intérieures
Attribué à l'entreprise MENUISERIE CHASSOUAN pour un montant de 15 910,06 € ht
- Lot 3 - Plâtrerie/Peinture/Faux plafonds
Attribué à l'entreprise PEPIER CHARREL pour un montant de 15 185,20 € ht
- Lot 4 - Revêtement de sol/Faïences
Attribué à l'entreprise SOL ET PLUS pour un montant de 8 306,00 € ht
- Lot 5 - Plomberie/Sanitaires
Attribué à l'entreprise LAFFONT ENERGIES pour un montant de 6 522,57 € ht
- Lot 6 - Électricité
Attribué à l'entreprise EGBI pour un montant de 11 897,00 € ht

Cette opération étant menée en complément des travaux d'aménagement de la Médiathèque des Boutières, celle-ci sera fermée durant cette période, avec une réouverture prévue le 13 janvier 2020.

5. Culture

M. le Président demande à Carine Faure de présenter la délibération suivante.

A. CCSTI : demandes de subvention 2020 au Département et à la Région

Mme Faure indique que, comme les autres années, des demandes de subvention peuvent être déposées auprès du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin que ces deux financeurs continuent à soutenir le CCSTI de l'Ardèche dans les actions menées par ses trois équipements.

Il est donc demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à déposer les dossiers de demande de subvention pour l'année 2020 et de solliciter les aides les plus élevées.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les aides les plus élevées auprès du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les actions

menées par le CCSTI de l'Ardèche en 2020 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

6. Sport

En l'absence de Roger Perrin, M. le Président laisse la parole à Magali Morfin.

A. Présentation du projet de padel et demandes de subventions

Magali Morfin présente au Bureau le projet d'installation d'un cours de Padel sur l'espace sportif de Pré Jalla, au Cheylard.

Elle commence par rappeler que la Communauté de communes Val'Éyrieux a été sollicitée par le Tennis Club du Cheylard pour l'installation de cet équipement. Aussi le club, qui compte plus de 145 adhérents dont 100 jeunes, en faisant la plus importante école de tennis d'Ardèche, est très impliqué dans le projet.

Ensuite, Magali Morfin explique, en s'appuyant sur une brève vidéo de présentation, que le Padel est une pratique ludique et sportive venue d'Amérique Latine et plus récemment d'Espagne. Très accessible techniquement, le Padel permet notamment de s'amuser immédiatement. Il se joue uniquement en double, dans un court de 10 mètres de large sur 20 mètres de long, avec un filet au milieu et des parois vitrées sur lesquelles la balle peut rebondir.

Intégré aux statuts de la Fédération Française de Tennis en 2014, le Padel bénéficie de l'expertise et du savoir-faire de la FFT pour organiser la compétition et le développement au niveau national, grâce notamment à son réseau de ligues, départements et clubs.

A travers ce projet, la volonté de la Communauté de communes et du Tennis Club du Cheylard est de rester innovants, d'accompagner le développement des pratiques sportives au service d'un territoire attractif.

En 2018, 2 terrains sont créés dans la Drôme (Bourg de Péage et Mirabelle aux Baronnie) mais il n'en existe encore aucun en Ardèche.

Le cours de Padel du Cheylard serait donc le premier sur le département. Son installation au cœur des espaces sportifs de Pré Jalla, non loin du club house du tennis club, lui permettrait d'être à proximité des installations de loisirs, utilisées tant par les scolaires que par les clubs et les familles, comme lieu de pratiques sportives, de rassemblement, de partage et d'échange.

Discipline très accessible à tous les publics grâce à la dimension du terrain, la taille des raquettes, le confort du revêtement, le Padel permet aussi de renforcer l'offre touristique du secteur et il serait envisagé d'ouvrir l'accès du club aux entreprises par des animations, une adhésion 12h-14h « pause méridienne ».

Le Padel permettrait donc de diversifier la pratique sportive sur le territoire et au sein du Tennis Club du Cheylard, qui aurait alors pour volonté de renforcer l'emploi existant (voire d'envisager la création d'un second emploi en générant de nouvelles recettes).

Magali Morfin indique que le coût global de l'opération a été estimé à 71 000 € ht.

Comme indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessous, on espère pouvoir compter sur la participation de plusieurs financeurs :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Subventions attendues
Terrassement + raccordement réseaux	8 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	15 000 €
Dalle + fondation + longrine	24 000 €	Département de l'Ardèche	15 000 €
Fourniture du Padel (complet, prêt à jouer)	33 000 €	Ardèche ³ (Leader)	18 000 €
Contrôle d'accès sécurisé	6 000 €	Tennis Club du Cheylard	5 000 €
		Fonds propres	18 000 €
TOTAL HT	71 000 €	TOTAL	71 000 €

Magali Morfin fait remarquer qu'il n'apparaît pas de participation de la Fédération Française de Tennis car celle-ci ne finance pas les investissements. Par contre, elle accompagne les clubs dans le développement de la pratique sportive. Aussi, sa participation envers le Tennis Club du Cheylard devrait être de l'ordre de 3 à 4 000 € sur ce projet.

De plus, elle ajoute que le Tennis Club s'engage sur l'acquisition de matériel et sur la formation de Laura Michel, son enseignante diplômée d'État.

Magali Morfin indique que la volonté de Roger Perrin était donc de présenter ce jour le dossier monté par le service Sport afin de pouvoir déposer au plus tôt les demandes de subventions auprès des éventuels financeurs.

Jean-Marie Foutry suppose que les adhérents du Tennis Club paie une licence pour bénéficier des cours et de l'accès aux courts de tennis. Qu'en sera-t-il pour le Padel ?

Magali Morfin confirme que c'est actuellement bien le cas. Le club étudie la possibilité d'une licence Padel uniquement. De plus, on pourra envisager un accès aux touristes, via des réservations auprès de l'office de tourisme ou sur une plateforme dédiée ; d'où l'importance de la mise en place d'un contrôle d'accès sécurisé.

M. le Président souhaite féliciter le Tennis Club du Cheylard qui tient le choc depuis de nombreuses années. Le club est dirigé par une équipe de bénévoles motivée, qui a la volonté de maintenir une enseignante professionnelle. Les budgets de l'association sont corrects et ils n'ont jamais trop demandé d'aide. Cela fait plus de 24 mois qu'ils insistaient sur le projet de Padel, qui va désormais pouvoir voir le jour.

Catherine Faure demande si le Padel est une discipline olympique.

Magali Morfin déplore que ce ne soit pas encore le cas. Cela aurait pu être un atout supplémentaire dans le cadre du label Terre de Jeux 2024...

Magali Morfin souhaite ajouter que ce projet de Padel au Cheylard pourrait être les prémices de nouveaux projets sur Val'Eyrieux.

Michel Villemagne approuve et avait en effet en tête l'idée qu'il serait ensuite possible d'essaimer sur le territoire. Il fait remarquer que plusieurs communes ont des courts de tennis en sommeil, faute de clubs qui n'ont pas tenu le coup.

Magali Morfin confirme la possibilité de transformer un court de tennis en Padel, tout en éliminant certains frais liés à la construction d'un terrain neuf (terrassement...).

D'un point de vue touristique, Catherine Faure estime que c'est également un atout supplémentaire pour le territoire, qui continue à innover et ainsi à attirer l'attention.

Romain Schockmel abonde dans ce sens et signale que c'est en effet un vrai plus pour l'attractivité du territoire. Il ajoute qu'il est également important de pérenniser et récompenser la dynamique du club.

Les discussions étant closes, M. le Président demande au Bureau de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche et du GAL Ardèche³, pour le projet d'installation d'un cours de Padel au Cheylard.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 19h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



ANNEXE 1

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Dénomination de l'entreprise	Chef d'entreprise	Adresse du siège	Adresse du projet	Projet	Montant € HT du projet	Dépense éligible € HT	Subvention proposée €	Taux d'aide proposé	Le dossier est-il éligible a l'aide Régionale "TPE point de vente" ?
SARL QUINTESS & TERRA	Nadine RANDON	47 Grand Rue 07320 SAINT-AGREVE	47 Grand Rue 07320 SAINT-AGREVE	Création atelier-boutique QUINTESSANCE - objets décoratifs et de bien-être	34 615,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%	OUI
SARL SELECTFRUITS	Pascal BARD	10 rue de la République 07160 LE CHEYLARD	10 rue de la République 07160 LE CHEYLARD	Travaux de modernisation du magasin - nouvel agencement intérieur et banques réfrigérées plus performantes	91 088,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%	OUI
SCIC EPICEYRIEUX	Nadine GRECO Nathalie DIEBOLD Elisabeth ROSSITER	800 Chemin de Malleval 07160 SAINT- JEAN-ROURE	17 place Saléon Terras 07160 LE CHEYLARD	Création d'une épicerie de produits biologiques, vracs et locaux, d'un espace salon de thé et petite restauration.	37 453,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	10%	OUI
EI BOULANGERIE PATISSERIE GONCALVES	Emilie RADENNE	710 rue de la Dorne Le Pont de Fromentières 07160 MARIAC	710 rue de la Dorne Le Pont de Fromentières 07160 MARIAC	Acquisition d'un véhicule pour la mise en place d'une tournée commerciale	6 000,00 €	6 000,00 €	600,00 €	10%	NON